

LE SPECTATEUR

Publié par la société de Publication Conservatrice de Montréal

ORGANE DU PARTI LIBERAL-CONSERVATEUR

NAP. PAGÉ, Administrateur

CAUSERIE OUVRIERE

Certains prêteurs d'argent ne sont pas satisfaits du bill Auger qui garantit le salaire des ouvriers.

Prétendent-ils laisser exploiter, comme par le passé, le pauvre travailleur ?

Veulent-ils que la construction se fasse à vil prix et que l'on paie la différence du coût en retenant les gages des ouvriers ?

La loi Auger a mis fin à ces abus. Elle a été sanctionnée pour empêcher les fraudes et donner à chacun son dû.

Le prêteur n'aura plus à compter sur l'extorsion du pauvre ouvrier pour se faire remettre son argent. A l'avenir, il n'aura qu'à se faire donner plus de garanties sur son prêt, s'il veut être remboursé.

Le propriétaire, de son côté, donnera son travail à des entrepreneurs solvables ou d'une probité reconnue qui n'entreprendront pas une construction à un taux moindre que la valeur de l'édifice et combleront leur déficit en ne payant pas leurs ouvriers.

Voilà tout le texte de la loi. Les ouvriers acceptent cette loi, telle qu'elle est, quitte à la faire amender si elle ne rend pas justice aux intéressés.

N'est-ce pas juste que celui qui attend après son salaire de chaque semaine soit payé de préférence au prêteur d'argent qui, lui, peut se procurer les nécessités de la vie sans travailler. L'argent qu'il possède ne le met-il pas à l'abri du besoin ?

J'appelle l'attention des ouvriers sur la clause suivante de la loi Auger :

2013c. La conservation de ce privilège est soumise aux conditions suivantes :

1. Le journalier et l'ouvrier doivent informer par écrit ou verbalement, devant un témoin, le propriétaire de l'héritage qu'ils ne sont pas payés de leur travail, à et pour chaque terme de paiement qui leur est dû.

Cet avis peut être donné par un des seuls employés au nom de tous les autres journaliers ou ouvriers qui ne sont pas payés.

Les ouvriers et journaliers, s'ils sont employés, soit à la semaine soit autrement, suivant la convention reconnue entre eux et l'entrepreneur, devront, à l'expiration de ce temps, notifier les personnes qui font construire, qu'elles n'ont pas été payés, sinon, ceux-là ne seront pas responsables des gages dus à ce terme.

Chaque terme de paiement constitue une dette différente, qui n'est payable que par un avis pour un et à chaque terme.

Cette clause est importante et devra être suivie à la lettre. Il est vrai que les ouvriers pourront s'en prévaloir à l'entrepreneur, mais ils auront à subir des frais et des déplacements pour plus que la valeur des gages réclamés.

La loi sera en force le 8 mars prochain.

On peut s'attendre qu'elle sera attaquée devant les tribunaux.

Les juges en feront-ils ce

qu'ils ont fait de la loi David ? C'est ce que nous verrons !

N'empêche pas que la classe ouvrière et les fournisseurs de matériaux doivent être reconnaissants à M. Auger des efforts qu'il a fait pour faire adopter son bill par la législature.

Il y a polémique de ce temps-ci entre les Chevaliers du Travail anglais et les propriétaires.

Tous les deux ont raison. Les premiers disent que les loyers sont trop élevés et que certaines habitations sont des foyers infectes, propres à engendrer les maladies contagieuses.

Les derniers répliquent qu'ils chargeront le prix qu'il leur plaira pour leurs logis et que si les locataires ne sont pas satisfaits ils n'ont qu'à ne pas louer.

Voilà la question résumée en peu de mots.

Le prix du loyer pour moi, est secondaire.

L'état sanitaire d'un logis doit primer tout autre considération.

Je blâme le bureau d'hygiène de ne pas prendre les moyens de rendre les habitations salubres, ou de les faire condamner et évacuer.

Je blâme l'inspecteur des bâtisses de ne pas faire démolir ou forcer les propriétaires à réparer les maisons qui menacent ruine et sont en danger de s'écrouler, au grand péril des occupants !

Voilà ce qui presse le plus : sauvegarder la santé et la vie des citoyens.

Que les autorités fassent leur devoir.

Que l'on fasse disparaître les fosses d'aisance qui sont une des principales sources de maladies contagieuses.

Que l'on force les propriétaires à mettre des water-closets dans leurs maisons et il s'opèrera un grand changement dans le bien être des familles ouvrières qui occupent ces loges.

La somme de confort qu'il retirent de ces améliorations les empêchera de crier contre les propriétaires. Elles paieront sans murmurer le loyer demandé.

URBAIN LAFONTAINE.

Ce que la Foi

Retire de la province de Québec pour se propager

Les recettes de la Propagation de la Foi pour les provinces ecclésiastiques de Québec et de Montréal ont été comme suit : Archidiocèse de Québec, \$7,764.61 ; Archidiocèse de Montréal, \$5,750.57 ; Diocèse des Trois-Rivières, \$1,434.00. Diocèse de Saint-Hyacinthe, \$1,222.12 ; Diocèse de Valleyfield, (pour les 6 mois) \$720.41.

Quêtes faites le jour de la Pentecôte pour les écoles sauvages dans les diocèses de Québec, \$900 ; Montréal, \$675.92 ; Ottawa, \$295 ; Trois-Rivières, \$113.25 ; Vic.-Apost. de Pontiac, \$154.48, et distribué comme suit : N. N. S. S. les Evêques du Nord-Ouest, \$1,283.19 ; Mgr Lorrain, \$427.73 ; Mgr Labrègue, \$427.73.

Total général des recettes de 1893 pour les diocèses qui ont fait rapport, \$19,030.36. Le total des déboursés pour 1893 a été de \$14,680.06.

L'assurance ouvrière obligatoire

Cette question de l'assurance obligatoire des ouvriers est à l'étude en Suède depuis plusieurs années. La presse et le public s'en occupent fréquemment. Une commission royale fut même instituée en 1891, pour faire un rapport sur cette matière.

Après de longues recherches, des études de statistique comparative, des renseignements recueillis à l'étranger, etc., la dite Commission a enfin publié son travail.

Il conclut à l'obligation de l'assurance ouvrière pour la constitution de pensions d'invalidité en faveur des travailleurs des deux sexes.

Voici les grandes lignes de ce plan :

En cas d'accident, il serait créé une rente d'invalidité en faveur de tout employé (mâle ou femelle) âgé de dix-huit ans, au moins, et devenu incapable de travailler par suite de cas fortuits, survenant pendant son travail, ou à l'occasion de ce travail. La condition est d'être employé au service d'autrui et de ne pas recevoir un salaire supérieur à 1880 couronnes par année.

Si l'assuré vient à travailler pour son propre compte, ou s'il se trouve en chômage il perd son droit à l'assurance, aussi longtemps que dure cette situation, mais il ne perd pas son droit à la retraite proportionnelle du chef des primes antérieurement versées.

En ce qui concerne la prime, celle-ci se paie par semaine et est due toutes les fois qu'un travailleur a été au service d'un patron pendant une semaine au moins, non compris les dimanches et fêtes, en d'autres termes, pendant les seuls jours ouvrables. Le versement de la prime doit être effectué par le patron, mais une moitié seulement est à sa charge ; l'autre partie est prélevée, chaque jour de paie, sur le salaire de l'ouvrier.

Le minimum de la pension annuelle de vieillesse est de 50 couronnes ; cette rente est due à 70 ans, ou avant cette âge, s'il est constaté par certificats médicaux que l'intéressé est incapable de travailler, et que cette incapacité n'est ni le fait d'une négligence grave, ni celui d'un acte intentionnel de sa part.

Dans la pratique il est à craindre que ces points ne soulèvent plusieurs difficultés. Remarquons aussi combien est faible la pension minima d'invalidité ; elle peut, il est vrai, s'accroître sensiblement par des versements supplémentaires du travailleur et du patron. Mais c'est là, croyons-nous une hypothèse qui ne se réalisera que dans des proportions restreintes. Le propre de la coercition est précisément de limiter les efforts volontaires, au lieu de les stimuler et de les étendre.

Dans de telles conditions, la situation d'un travailleur invalide recevant une pension annuelle d'environ \$14, laissera quelque peu à désirer sous le rapport du confort.

Pour ne rien omettre, nous devons ajouter qu'au décès de l'assuré la pension est réversible sur ses enfants légitimes,

jusqu'à concurrence de trente couronnes, mais la rente cesse pour les ayants-droit à partir de leur quinzième année d'âge.

Ce qu'il y a de plus singulier dans les dispositions de la Commission, c'est que la femme d'un ouvrier, devenant veuve, n'a pas droit à la liquidation ni à la réversibilité de la pension.

Pour que la femme ait droit à la dite rente, il est nécessaire qu'elle ait elle-même versé au moins deux cent soixante primes hebdomadaires.

Quant au mode pratique de fonctionnement du système, la Commission prévoit tout un ensemble d'organisations municipales, gérées aux frais de l'Etat et des communes, pour tout ce qui concerne l'administration proprement dite : inspection, surveillance, frais médicaux, paperasserie, etc.

Enfin l'Etat subventionnerait ces organisations en garantissant à chaque personne soumise à l'obligation, un supplément de deux ore de pension annuelle par chaque prime payée.

Tout cela part évidemment d'un bon naturel. Nous persistons pourtant à croire que l'assurance obligatoire n'est point destinée à faire le bonheur des ouvriers. Les résultats obtenus en d'autres pays ne font que nous confirmer dans notre sentiment.

(Revue des Assurances).

LE HOMARD ARTIFICIEL

On sait que l'île de Terre-Neuve, célèbre par ses morues, est aussi le pays d'éclosion des homards. A Port-Saunders, à French-Shore, à Bonne-Baie, on les pêche au casier, comme on pêche ailleurs les écrevisses. Pendant près de trois mois de l'année, rien qu'à Port-Saunders, on s'empare aussi de cinq à six mille homards par jour, lesquels sont cuits, découpés, mis en boîtes et expédiés aux quatre coins du monde.

C'est fort bien, et cette pantagruélique vision est fort alléchante. Mais, tant va le homard au casier qu'à la fin il s'épuise, ou plutôt menace de s'épuiser. Quelques soient les ressources de ces étonnantes homarderies, on en a tant pris, tant pris, tant pris, que l'on a fini par se demander si l'on ne finirait pas, quelque invraisemblable que cela puisse paraître, par arriver à une destruction de l'espèce sur ces côtes jadis si plantureuses. C'est ici comme à la conscription militaire : dans les baies renommées de Terre-Neuve, le nombre des homards tend à diminuer et la taille des sujets diminue.

La commission des pêcheries de l'île a reçu mission de réagir contre ce fâcheux état de choses et sous la direction du savant docteur Harvey, elle a résolu de repeupler les eaux ravagées en employant les procédés curieux de l'éclosion artificielle ; ils réussirent à merveille. Nous allons dire comment.

C'est à l'île Dildo dans la baie de la Trinité, que le laboratoire d'éclosion des homards a été installé, à côté d'un autre, étonnant aussi, dans lequel on fait éclore, par an, environ 300 millions de jeunes morues.

La femelle du homard pond, comme une poule, des œufs tout fécondés. Au fur et à mesure de la ponte, la femelle replie sa queue sous elle et les œufs vont se coller, au moyen d'une sorte de matière agglutinante, dans les petites nageoires mobiles qui se trouvent sous la queue. Tout le monde connaît ces œufs, qui ressemblent, lorsque le homard a passé par le court-bouillon, à des grains de

corail. Avant la cuisson, ils sont d'un vert sombre et deviennent transparents au moment de l'éclosion.

La ponte du homard dure un jour en tout ; mais, par une curieuse analogie, elle porte pendant neuf mois, accrochée sous sa queue, la précieuse ponte qui comporte de 18,000 à 25,000 œufs. Que de soucis et que de peine pour la mener à bien ! D'innombrables ennemis guettent sans cesse cette nourriture de choix ; mais malheur à eux ! Lorsque l'ennemi s'approche, la homarde, repliant sa queue cuirassée, charge sur lui à reculons, avec une véritable furie atteignant la vitesse de 7 m. 60 par seconde, 27 kilomètres à l'heure, la vitesse d'un train de chemin de fer, l'ennemi est réduit en miettes.

Lorsque le homard reste en liberté, au bout des maternels neuf mois, les petits éclosent et vont nager, au petit bonheur, sur quelque fond de sable où les pinces leur poussent, et où ils se développent comme ils peuvent.

Pour faire le homard artificiel, tel que le professeur Harvey le pratique au laboratoire de Dildo, en a soin de recueillir les œufs des femelles avant de les plonger dans les énormes marmites de l'île de Terre-Neuve où se fabriquent les conserves. Ces œufs sont bien soigneusement mis à part dans des incubateurs flottants, où on les laisse paisiblement éclore. Une usine fabriquant 2,000 boîtes de conserves de homard œuvé sur dix soit 50,000 homards à raison de 20,000 œufs fécondés par sujet, fournit ainsi le chiffre énorme de un milliard d'œufs. Avec les incubateurs employés à Terre-Neuve, on compte, à court sûr 1 p. c. de réussite dans l'élevage. C'est dix millions de homards sauvés du désastre et mis en réserve pour l'avenir ; au bout de six à sept ans, ils auront de 25 à 38 centimètres de longueur. Cela vaut la peine de s'en occuper.

Le docteur Harvey depuis 1890 a semé, "planted" dans les eaux de Terre-Neuve, une moyenne de 500 millions par an de jeunes homards nés dans les incubateurs flottants et qui eussent été, sans lui, bouillis à l'état d'œufs.

LA SCIENCE

N'EST PAS D'ACCORD AVEC L'HISTOIRE

Les correspondances de Lima, Pérou, ont rapporté que les habitants de Lima viennent de célébrer solennellement le trois cent cinquantième anniversaire funèbre de François Pizarre, fondateur vénéré de leur ville. On sait qu'il y périt assassiné, et que son corps, embaumé comme un cadavre incas, repose dans la cathédrale. Pour l'honneur dignement, les Liméens ont d'abord épuisé la liste des réjouissances. Pais, à bout de magnificences, et révant de lui donner une preuve inusitée et suprême de respect, ils ont imaginé de déterrer sa momie et de la soumettre à un examen scientifique.

On nous parle du frisson religieux qui saisit les délégués devant les entailles du crâne, la large blessure ouverte à la gorge, les mutilations des pieds et des mains, devant toutes ces marques, décrites dans une relation contemporaine, et qui leur faisaient toucher du doigt la mort du conquérant parques fabuleux. Mais l'émotion ne saurait naître longtemps à la science. On a donc examiné Pizarre, et les résultats ont été simplement désastreux. On a constaté sur la tête du sujet la présence des déformations typiques auxquelles la science moderne reconnaît les grands criminels. L'opération terminée, on l'a recouché dans sa bière, respectueusement.

HUB RESTAURANT
Jos. Gravelle, Prop.
Nos. 103 et 104 rue Principale.
HULL.

LIQUEURS, VINS et CIGARES de premier choix. — 25-92-1a

BRYSON GRAHAM & CIE. M

144, 146, 148, 150, 152 et 154
rue Sparks Ottawa,

Draps pour Manteaux de Dames

Valeurs Etonnantes

MANTEAUX, BROCADE ET
DIAGONALE en LAINE FILÉE
DRAP de PILOT et de CASTOR

SEALETTE! SEALETTE!

TENEZ-VOUS CHAUDEMENT

Achetez vos Flanelles ICI et AUJOUR-
D'HUI. Flanelles grises de 12ots à 23
cents la verge. Flanelles grises de 13e
25c la verge.

Flanelle à Blouse et à Wrapper

Ces marchandises sont trop belles pour
être décriées et trop bon marché pour
donner les prix. Cela prouve (pourait le
scepticisme).

POUR - LES - FLANELLES
— ALLEZ CHEZ —

Bryson, Graham et Cie

144 à 154 rue Sparks,

ÉPICERIES (Thé une spécialité)
33 RUE O'CONNOR,

FERBLANTERIES ET MÉDÉ-
CINES, 35 rue O'Connor.

George Low,

Manufacturier
- ENGIN A VAPEUR -
(de 1 à 20 forces de chevaux)
Machines et serrures de coffre-fort
réparées promptement!
(Établi en 1874)
345, 347 et 349 Rue Dalhousie
OTTAWA, Ont.

Grande Reduction

DANS LES
MANTEAUX
DE SEAL
MOUTON DE PERSE,
SEALETTE,

AUSSI Collets, Munchons
ou Casques, Chez

COTE & Cie.

114 rue Rideau, Ottawa,
JOSEPH COTE

Agent d'assurance représentant deux
bonnes compagnies.

114 rue RIDEAU.

Jeune Homme

Vous-avez-été solide auprès de
votre blonde, achetez-lui une bon
teille de parfum.
Nous avons tout ce qui convient
à l'espèce et au prix.

Cooke & Helmer

MEDICAL HALL
84 rue Main, HULL

GEO. BAILEY

MANUFACTURIER DE
Serrures de toutes
sortes

Reparages exécutés
court délai.

No. 234 Rue Wellington
Ottawa

H. PHILION et Cie.

Manufacturier de
Portes, Chassis, Fenêtres, Ja-
lousies et moulures

Toujours en main un stock considérable
de bois de Plancher, V Joint et
bois sèche de toute
description.

H PHILION et Cie,
Coin des rues Bay et Florence, Ottawa

LE "SPECTATEUR"

Journal Bi-Hebdomadaire

Publié par la Société de Publication Conservatrice de Montréal.

ABONNEMENT
Hull et Ottawa: Un an . . . \$2 00
Hull et Ottawa: Six mois . . . 1 00
Montréal et Québec: Un an . . . 2 00
Montréal et Québec: Six mois . . . 1 00

ANNONCES *Mesure Nonpatrie*
Première insertion . . . 10 cts la ligne
Insertions subséquentes . . . 5 cts la ligne
Une fois par semaine . . . 8 cts la ligne

NAP PAGE
Administrateur.
Bureaux et ateliers No 154 rue Principale Hull, Que

VENDREDI, 9 MARS, 1894

ACTUALITES

Un médecin de Matane a été condamné par le magistrat de district Garon à \$120 d'amende pour vente de boisson sans licence.

Une dépêche nous apprend que l'honorable M. Nantel, madame Nantel et M. Joseph Tassé, beau-frère de l'honorable ministre, sont arrivés heureusement en France.

M. McGreevy a déclaré à un journaliste de Québec qu'il n'avait remis aucun document à un député libéral et que l'histoire des petits papiers n'était qu'un compte en l'air.

Nous voyons par les journaux que la neige disparaît rapidement.

D'ici à une semaine une grande partie des trottoirs à Hull et Ottawa seront découverts.

Le même état de chose est signalé à Québec.

On nous informe que notre compagnon, M. M. A. Suzzor Côté, a l'honneur de peindre en ce moment le portrait de Mme la comtesse d'Evreux, ainsi que celui d'un avocat distingué à la cour d'appel de Paris. Ce jeune peintre de talent est le fils de M. T. Côté, N. P., d'Artabaskaville.

M. Ovide Fréchet, consul du Chili à Québec, a reçu de la légation chilienne à Londres, une lettre l'informant de la décision du gouvernement chilien de tenir une exposition métallurgique et minière à Santiago durant l'année 1894.

Tous ceux qui ont intérêt à prendre part à cette exposition doivent le faire. S'adresser à M. Ovide Fréchet, consul pour le Chili, Québec.

On a requis les services de M. J. N. Greenhills, C. R., de Montréal, pour la défense d'Erastus Wiman, devant les tribunaux de New-York. M. Greenhills a accepté l'invitation et partira samedi pour New-York. Il assistera le général Tracy et l'avocat Boardman.

M. Wiman veut aussi que six canadiens fassent partie de son jury.

Le chemin de fer du Grand Nord de Québec, l'un des tronçons de la future grande voie ferrée entre Québec et Parry Sound a demandé, à la législature d'Ontario une subvention de \$30,000 en faveur de la construction d'un pont à Hawkesbury, Ontario, destiné à relier la partie de la voie ferrée dans Québec à celle qui se trouve dans Ontario, c'est-à-dire, le Canada Atlantique.

M. Camille Flammarion, le célèbre astronome français, et la société astronomique de France ont particulièrement recommandé M. Philéas Roy, un Canadien-français de Québec, pour occuper la place vacante de directeur de l'observatoire de la ville que nous venons de nommer. M. Roy n'a que 34 ans. Il a étudié l'astronomie et la météorologie seulement comme amateur. Lors du concours organisé par la société astronomique de France, M. Roy a remporté le premier prix.

On rapporte que le gouvernement a approuvé le contrat—sujet à la sanction du parlement—soumis par M. J. Huddart, pour l'établissement d'une ligne de steamers rapide entre le Canada et l'Angleterre. La période est pour 10 ans, renouvelable à l'expiration de ce terme.

M. Huddart est parti pour l'Angleterre en vue de se procurer les fonds nécessaires pour la construction de quatre steamers de première classe, pouvant filer 20 nœuds à l'heure.

Le montant du subside annuel est de \$750,000. C'est l'intention de M. Huddart d'unir le service des vapeurs australiens au service de l'Atlantique. Il sera proposé d'organiser un service direct de l'Angleterre à l'Australie, via le Canada, au moyen des deux services de steamers et du Pacifique Canadien.

Les points d'arrêt du service de l'Atlantique seront Québec, en été, et Halifax, en hiver.

La Question de Désaveu

UN CONSEIL DE M. TARTE

La décision de la cour suprême sur la question des écoles de Manitoba a profondément peiné les vrais amis de la minorité catholique de cette dernière province et leur chagrin s'est manifesté publiquement dans la presse française du pays.

Pour consoler les conservateurs français, M. Tarte leur a tendu une main amie et présenté un calumet de paix en disant :

« Les conservateurs français n'ont qu'une chose à faire : rompre avec leurs alliés d'Ontario, devenus des fauteurs de fanatisme et de haine.

« Nous savons que tel est le sentiment des masses. Il ne tardera pas à s'affirmer d'une manière éclatante.

« Nous invitons tous ceux qui sont capables de réfléchir à préparer l'évolution qui s'impose dans l'intérêt du pays.

« Elle est inévitable, et nous ajoutons, facile.

« Les circonstances ont voulu que l'un des partis politiques ait placé à sa tête un homme de notre race, et que cet homme soit doué d'une grande largeur de vues, d'une libéralité de sentiments qui bannit de son esprit toute idée mesquine et égoïste. M. Laurier a sincèrement à cœur le bon gouvernement du pays et le respect des droits et des libertés de tous les habitants, quelles que soient leur origine ou leurs croyances.

« Il est l'ennemi déclaré du fanatisme qui nous menace de dangereux bouleversements.

« Une alliance avec un tel homme et le parti dont Sir Oliver Mowat est le chef dans Ontario, est la réponse désirée par le peuple canadien aux insolentes provocations du Toryisme.

« Veuillez donc vous rappeler, rusé conseiller, que M. Mowat, votre vénérable chef dans Ontario, et le parti qu'il dirige, et que vous voulez faire accepter comme nous offrant beaucoup plus de garanties que sir John Thompson et le parti Tory, lorsqu'il s'agira, à l'avenir, d'une question d'intervention fédérale, ou de désaveu en matière de législation scolaire, veuillez vous rappeler, disons-nous, ce que fit ce même M. Mowat, au nom de son parti, lors de la conférence interprovinciale tenue à Québec, en 1887, sous les auspices de M. Mercier et M. Laurier.

M. Mowat fut le principal esprit dirigeant de cette conférence qui adopta une résolution ayant pour objet d'enlever au gouvernement fédéral le pouvoir légal qu'il possède de désavouer, dans des circonstances données, les statuts passés par les législatures des provinces. Voici le texte de cette résolution :

« 1. Que l'acte de l'Amérique britannique du Nord donne, d'une manière expresse, aux législatures provinciales, le pouvoir exclusif de faire des lois sur les matières énumérées dans la 92e clause de cet acte; qu'une disposition précédente de cet acte réserve au gouvernement fédéral le pouvoir légal de désavouer à sa discrétion tous les statuts passés par une législature provinciale; que ce droit de désaveu peut être exercé de manière à donner au gouvernement fédéral un contrôle arbitraire sur la législation des provinces dans les limites mêmes de leurs propres attributions, et que, pour cette raison, l'acte devrait être amendé en enlevant au gouvernement fédéral ce droit de désaveu sur les lois provinciales, laissant au peuple de chaque province, par ses représentants dans la législature provinciale, le libre exercice de son droit exclusif de légiférer sur les sujets qui lui sont assignés, soumis seulement au désaveu de Sa Majesté en conseil, comme avant la confédération ce droit de désaveu devait être exercé à l'égard des provinces d'après les mêmes principes que ceux suivis quand il est appliqué aux lois fédérales.

Ainsi, M. Mowat voulait en 1887, enlever au gouvernement fédéral le pouvoir de désaveu, le pouvoir d'intervenir sur toute question provinciale et transférer ce pouvoir au gouvernement impérial.

Or, Mowat n'a rien dit ou fait depuis qui prouve qu'il a changé d'avis. Quelle garantie de plus que les Tories nous offre-t-il donc sur ce point ?

Vous nous proposez, M. Tarte, un marché où nous n'aurions rien à gagner, tandis que notre naïveté, si nous vous écoutions, vous hisserait au pouvoir, ainsi que M. Laurier et les siens.

Nous le répétons, nous sommes prêts à rompre avec les Tories si vous pouvez les remplacer par des hommes meilleurs; mais, malheureusement, vous n'avez pas de meilleurs hommes à mettre à

libérale d'Ottawa, déclarait-il à ses partisans qu'ils n'avaient pas à redouter la question des écoles de Manitoba, si la cour suprême se prononçait contre le droit d'intervention fédérale, parce que cette question se trouverait définitivement enterrée et qu'il n'en serait plus question devant le parlement.

Cela ne veut-il pas dire, M. Tarte, que, si les bons moutons conservateurs se jetaient dans les bras de M. Laurier, ils n'auraient à attendre de lui aucune législation remédiate, puisque cette question des écoles de Manitoba se trouve aujourd'hui, dans l'opinion de M. Laurier, enterrée par la décision de la cour suprême ?

M. Laurier, ajoutez-vous, est l'ennemi déclaré du fanatisme qui nous menace de dangereux bouleversements.

Mais il a pourtant adressé une lettre de félicitations à M. Martin, l'auteur de la loi scolaire du Manitoba, abolissant les écoles séparées, à l'occasion de l'élection comme député aux communes.

Vous faites un crime aux conservateurs catholiques d'avoir pour allié l'orangiste Wallace; mais serions-nous mieux sous le régime Laurier flanqué de M. Martin ?

Rompez avec vos alliés, les Tories, dit M. Tarte, et joignez-vous à M. Laurier et ses grits. Une alliance avec un tel homme et le parti dont Sir Oliver Mowat est le chef dans Ontario, ajoutez-vous, est la réponse désirée par le peuple canadien aux insolentes provocations du Toryisme.

Plusieurs de ces journaux ont félicité, M. Casgrain sur son courage; mais, si nous ne nous trompons, le ton commence à baisser et certaines expressions indiqueraient même qu'on est sur le point de tomber entièrement d'accord.

Le mot de coalition a été lancé; mais nous constatons que tous nos confrères conservateurs ne sont aucunement disposés à jouer le rôle de dupes.

M. Tarte et d'autres organes libéraux leur ont dit qu'il n'y avait qu'un moyen : se rallier autour de M. Laurier. C'est-à-dire, se jeter dans les bras des libéraux qui n'ont jamais, sur la question des écoles, donné de gages qu'ils seraient en état de faire mieux que ceux qu'ils veulent remplacer aujourd'hui; qui ont constamment, au contraire, agi dans le même sens que les conservateurs, lorsqu'ils avaient le pouvoir, ou lorsqu'ils se croyaient sur le point de l'obtenir.

Bref, se mettre sous la direction de M. Tarte, le pur! ou accepter M. Laurier pour général en chef seraient tout simplement un COMBLE à deux étages !!

leur place, et ce fait indéniable nous oblige à désirer le maintien du *Statu quo*.

Vous voulez simplement, M. Tarte, faire arriver votre parti au pouvoir sous un faux prétexte.

Tout votre patriotisme se résume en ce mot : « Ote-toi de là que je m'y mette. »

SIGNE du PRINTEMPS

RETOUR DES CANARDS

Avec un remaniement ministériel

Tout ce que publie *La Presse* de mercredi relativement à un remaniement ministériel en perspective à Ottawa n'est qu'un canard très joliment emplumé. Preuve que l'hiver n'a pas été trop rigoureux à l'endroit d'où il vient.

Nous sommes ici sur les lieux et nous nous flattons d'être en état de qualifier comme nous venons de le faire la nouvelle à sensation lancée par notre grand confrère.

L'écrit de *La Presse* sent sa rédaction ordinaire à cent lieux à la ronde et nous n'en sommes pas surpris : c'est un journal indépendant, impartial, qui ne veut aucun mal au parti conservateur à Ottawa et à Québec; mais dont bien des écrits font passablement l'affaire des libéraux.

Polemique entre journaux conservateurs

Le discours de l'honorable T. C. Casgrain devant le club conservateur de Montréal a provoqué une vive polémique entre certains organes français du parti conservateur.

Plusieurs de ces journaux ont félicité, M. Casgrain sur son courage; mais, si nous ne nous trompons, le ton commence à baisser et certaines expressions indiqueraient même qu'on est sur le point de tomber entièrement d'accord.

Le mot de coalition a été lancé; mais nous constatons que tous nos confrères conservateurs ne sont aucunement disposés à jouer le rôle de dupes.

M. Tarte et d'autres organes libéraux leur ont dit qu'il n'y avait qu'un moyen : se rallier autour de M. Laurier. C'est-à-dire, se jeter dans les bras des libéraux qui n'ont jamais, sur la question des écoles, donné de gages qu'ils seraient en état de faire mieux que ceux qu'ils veulent remplacer aujourd'hui; qui ont constamment, au contraire, agi dans le même sens que les conservateurs, lorsqu'ils avaient le pouvoir, ou lorsqu'ils se croyaient sur le point de l'obtenir.

Bref, se mettre sous la direction de M. Tarte, le pur! ou accepter M. Laurier pour général en chef seraient tout simplement un COMBLE à deux étages !!

UNE PERLE

Sous le titre : « Les droits des catholiques, » *La Liberté de Ste-Scholastique*, dit :

« La décision de la Cour Suprême vient de donner un dénouement à la méprisable intrigue qui se poursuit depuis le jour où les droits des catholiques du Manitoba ont été foulés aux pieds.

Vous avez raison, honnête confrère, une méprisable intrigue existe; mais ses auteurs ne sont pas ceux que vous voulez livrer à la vindicte des électeurs catholiques. Les auteurs, les vrais coupables, ne sont-ce pas vos alliés politiques ?

Le fanatisme anti-catholique, haineux et persécuteur n'a-t-il pas été déchaîné par Dalton McCarthy, lors de sa tournée dans le Nord-Ouest, en 1889 ?

Puis, ne sont-ce pas vos autres amis, Greenway et Martin, qui ont aboli, en 1890, les écoles séparées de Manitoba ?

Vous parlez d'intrigue! Mais est-ce de l'intrigue qu'ont voulu faire, en 1890, un mois après l'abolition de ces écoles, les libéraux des communes par la fameuse motion Blake à laquelle vous n'osez toucher? Ont-ils voulu, par cette motion, en renvoyant aux tribunaux tout appel au parlement fédéral en matière d'éducation, ont-ils voulu, disons-nous, favoriser simplement les fins

de la justice, ou tout simplement se débarrasser eux-mêmes de questions de ce genre dans le cas où les élections de 1891 les porteraient au pouvoir ?

Allons, dites, honnête confrère, n'y a-t-il pas là quelque chose qui ressemble à une méprisable intrigue, pour emprunter votre langage ?

Le "Globe" et la décision de la Cour Suprême sur les écoles de Manitoba

Le Globe, principal organe anglais du parti libéral, continue à se montrer intransigeant au sujet de la question des écoles du Manitoba.

Il dit entre autres choses :

« En fin de compte, quoi que disent les cours, la question devra être réglée par le gouvernement, le parlement du Canada et la législature du Manitoba, et décidée sur le terrain politique. Et c'est dans l'arène politique que la défitte attend ceux qui chercheront à imposer au Manitoba le rétablissement des écoles séparées. »

Le journal libéral ajoute que si la décision du Conseil Privé est favorable aux catholiques, le gouverneur en conseil, c'est-à-dire, virtuellement le gouvernement devra ordonner à la législature du Manitoba d'appliquer le remède. La législature refusera. La question retournera alors devant le parlement fédéral pour une loi remédiate. Le journal libéral déclare que dans une pareille lutte de juridiction, la province, appuyée sur le principe de l'autonomie provinciale, a beaucoup d'avantage. De plus, la constitution se prête très-facilement à trainer les choses en longueur.

LE CHEF DE L'OPPOSITION DE QUEBEC L'HONORABLE M. MARCNAUD, ET LES FINANCES PROVINCIALES

Du *Courrier du Canada* : M. Marchand a fait un discours au club national de Montréal.

Il a lancé bien des assertions que nous devons relever. Nous en signalons une dès aujourd'hui. Parlant de la situation financière, il a dit :

« Cette situation est gravement compromise. Nous avons une dette considérable dont les intérêts absorbent la plus forte partie de nos revenus ordinaires. Depuis 1875, nous avons accumulé des déficits. Notre passif s'est trouvé à augmenter ainsi d'année en année. Cette situation n'est pas normale. Qui en est responsable ?

Nos adversaires disent : C'est la faute aux libéraux et en particulier, c'est la faute à M. Mercier. Cette accusation est injuste. Comment, cette accusation est injuste !

Nous ne prétendons pas que M. Mercier et les libéraux sont seuls responsables de toute la dette provinciale.

Mais nous affirmons qu'avant le régime Mercier la situation de la province était bonne, et qu'à sa chute elle était déplorable.

En 1887, lorsque le gouvernement Ross a quitté le pouvoir, le budget était en équilibre, et les dépenses n'étaient que de \$3,000,000 en chiffres ronds.

En 1892, lorsque le gouvernement Mercier est tombé, les dépenses ordinaires étaient de \$4,500,000 environ, et le déficit ordinaire était de tout près de \$1,000,000.

Nous défions nos adversaires d'attaquer ces chiffres.

De 1887 à 1892, les libéraux ont augmenté la dette publique de \$13,000,000. A la dernière session de ce régime, M. Sheehy annonça officiellement une dette flottante de \$10,862,000. (Statuts de Québec, 54 Victoria, chapitre 28).

Il se faisait voter d'un seul coup un emprunt de \$10,000,000.

Et il avait déjà emprunté \$13,500,000.

Donc de 1887 à 1892, cinq ans de régime libéral, augmentation de dette de \$13,000,000 !

De 1867 à 1887, vingt ans, la dette n'avait atteint que le chiffre de \$22,000,000.

Et nous avons créé un actif payant. Nous avons construit le chemin de fer du nord dont le prix constituait une déduction du passif.

La dette nette en 1887 n'était que de onze à douze millions.

Durant les cinq années suivantes, la dette a augmenté de treize millions et l'actif est resté stationnaire ou à peu près.

Et c'est en présence de pareils chiffres que M. Marchand s'en vient nous dire que le régime libéral n'a pas ruiné nos finances !

S' imagine-t-il faire guber cela par les hommes d'affaires ?

Esprit de parti et esprit de faction

On lit dans le *Quotidien* :

Notre article « serrons les rangs » a été diversement apprécié par nos confrères de Québec et de Montréal. Les uns en ont approuvé le ton et le sens, admettant comme nous l'urgence d'une union intime entre les chefs, comme entre les partisans, à travers la crise politico-religieuse qui est imminente.

D'autres, et particulièrement *l'Événement*, nous accusent tout simplement de partisannerie.

C'est, selon lui, l'esprit de parti qui nous anime; il nous met sur ce point au rang de *l'Électeur*, journal exclusivement de parti.

C'est injuste, attendu que nous avons la ferme prétention de n'être pas aveugle et de tout voir ce qui se passe dans la famille conservatrice.

Aussi, n'hésitons-nous jamais à mettre de côté les intérêts particuliers de parti lorsque ceux-ci viennent en contradiction avec l'intérêt général du pays.

Et la preuve, c'est que nous approuvons de tout cœur ceux qui sont enfin d'opinion qu'il ne faut plus céder un seul pouce à nos ennemis et que nous devons, si c'est nécessaire, pour dominer l'invasion fanatique, nous allier temporairement, au prix des plus généreuses concessions, à ceux dont nous avons combattu les principes politiques depuis un quart de siècle.

Mais, sous prétexte d'éviter les fausses inspirations de l'esprit de parti, il faut bien se garder aussi de donner naïvement dans le piège de l'esprit de faction, qui est tout aussi mauvais conseiller que le premier. S'il s'agissait, par exemple, de juger l'action du gouvernement sur la question des écoles séparées, ce serait, suivant nous, une autre question que celle qui consiste à décider si tel ministre, qui n'est pas dans les bonnes grâces de tel ou tel aspirant ministre, doit être d'emblée jeté par dessus bord.

Pour ces gens, la question des écoles n'est pas le mobile principal, mais simplement une occasion de faire valoir un ressentiment qui compte peut-être déjà plusieurs années de fermentation.

Les griefs personnels n'ont pas leur place dans des circonstances aussi graves que celles où nous sommes.

Il s'agit d'aviser aux meilleurs moyens de parvenir à repousser un ennemi puissant et terrible. On parle pour cela d'alliance hétérogène au nom du principe que de deux maux on doit choisir le moindre.

Et pen lant que chacun se prépare, à sa manière, au grand combat qui va se livrer, des esprits mesquins, pour satisfaire leur haine ou leur dépit, tirent en sens contraire, tout en affectant de travailler pour le bien commun.

Voilà ce que nous réprouvons sincèrement. Voilà aussi pourquoi nous faisons appel, l'autre jour, aux vrais conservateurs, aux patriotes, de serrer les rangs, afin de ne pas compromettre le succès en perspective, et nous avions raison.

En effet, supposons qu'il y ait division, non seulement parmi les soldats de l'armée conservatrice, mais jusque dans le ministère, c'est-à-dire, l'état-major du parti, comment pourrions-nous effectuer une alliance efficace, ces misères intestines existant !

Voilà pourquoi nous recommandons l'union aux conservateurs, non pas en vue de cacher les imperfections que le parti peut avoir, mais surtout dans l'intérêt de la cause commune que chacun doit avoir à cœur.

Pour notre part, sans être un journal strictement de parti, nous ne sommes pas non plus un journal de faction.

Nous avons confiance en tous ceux qui dirigent les destinées de notre parti et nous n'avons aucun ressentiment à exercer, aucun dépit à satisfaire contre aucun de nos chefs.

Voilà en quoi nous différons des brouillons et des fielleux dont il faut toujours suspecter les avis chaque fois qu'il y a une cause d'intérêt général en jeu.

NOTE ED.—Bien entendu, nous laissons à notre confrère toute la responsabilité de certaines allusions ou insinuations qui abondent dans son intéressant article, et sur le bien fondé desquelles tout renseignement nous manque.

Le traité de commerce avec la France

De la Presse :

Et la culture de la vigne au Canada

Les protectionnistes français demandent que les droits de douane imposés sur le blé soient portés de \$1 à \$2 par 220 lbs. La commission de douanes serait assez disposée à accepter ce nouveau droit, à condition toutefois qu'on lui appliquât le principe de "l'échelle mobile" qui le réduirait dans de très grandes proportions, lorsque le prix du blé dépasserait un certain taux.

Cette disposition de la loi n'est pas nouvelle; elle a existé sous tous les gouvernements, et le tarif de 1892 contient une clause permettant au président de la république de suspendre complètement le droit actuel de \$1 dans certaines circonstances.

La surtaxe demandée par les protectionnistes français ne serait donc pas de nature à nous préoccuper si elle n'avait été l'objet de l'attention des Américains et n'avait donné lieu à certains pourparlers entre les deux gouvernements.

S'il faut en croire les dernières dépêches, le gouvernement américain aurait offert au gouvernement français de diminuer les droits de douane sur les vins français en échange d'une diminution sur les droits que le tarif en perspective imposerait sur les blés américains.

Cette demande du gouvernement américain, conforme du reste aux principes douaniers des démocrates, montre que nos voisins sont moins dédaigneux que nous en ce qui concerne leurs relations commerciales avec la France et montre également tout le ridicule des prétentions des producteurs de vins au Canada.

Le vignoble américain et la production de vins chez nos voisins ont une importance que n'a pas encore acquise l'industrie viticole au Canada et cependant l'abaissement des droits sur les vins n'a pas soulevé et ne soulèvera pas chez nos voisins l'opposition que l'on fait au Canada à cet abaissement.

Les vins français exportés sont toujours grévés à leur arrivée dans les pays d'importation de frais de manutention et de transport qui les empêchent de faire une concurrence sérieuse aux vins indigènes.

Loin de nuire aux vins canadiens l'introduction des vins français au pays ferait fortune et développerait leur production plus que ne pourraient le faire les droits les plus élevés.

La consommation des vins canadiens sera insignifiante tant qu'un produit bon et à bon marché ne sera pas mis à la portée du peuple, résultat qu'on ne peut atteindre qu'en laissant entrer les vins français sans les surcharger de droits excessifs.

Actuellement nos vigneronniers ne cultivent la vigne que dans quelques districts et ils la cultivent presque exclusivement pour la production du raisin de table qu'il ne faut pas confondre avec celui qui est apte à produire du vin.

Mais que la consommation du vin devienne générale; qu'elle remplace surtout celle des alcools qui empoisonnent la population, et l'on verra la culture de la vigne augmenter et s'étendre dans tout le Canada.

La province de Québec est tout autant intéressée à cette culture que celle d'Ontario.

La vigne sauvage si abondante dans notre province n'aurait besoin que d'être convenablement cultivée pour donner des raisins dont la transformation en vin ou en eau-de-vie enrichirait le pays.

Tout est utile dans la vigne. Les expériences faites en France l'an dernier pour trouver des fourrages pouvant remplacer le foin détruit par la sécheresse ont prouvé que les feuilles de vigne broyées constituaient une nourriture supérieure pour les bestiaux.

En Italie on produit d'excellente huile comestible en pressant les pépins de raisin qui rendent en huile 15 p. c. environ de potasse.

Tels sont les avantages considérables que donne la culture de la vigne, avantages qui ne peuvent être obtenus que par la culture en grand de cette plante et qui sont d'autant plus appréciables que la vigne croît et prospère dans des terrains impropres à toute autre culture.

C'est la richesse pour des pays pauvres et misérables, richesses qui ne se manifesteront que lorsque la consommation du vin sera assez entrée dans nos mœurs pour encourager les cultivateurs à tenter la culture de la vigne.

LE "THIRD PARTY"

A bas les catholiques et canadiens-français au Nord-Ouest

LAURIER NE VAUT PAS MIEUX QUE THOMPSON

DERNIER DISCOURS DE MCCARTHY

S'il faut en croire les rapports des journaux haut canadiens, M. McCarthy a encore été plus violent que d'habitude à son assemblée de Collingwood. Dénouant les partisans des écoles séparées il s'est écrié: "Nous ne voulons pas de canadiens-français dans le Nord-Ouest." "Il ne faut qu'une race et qu'une nationalité."

"Les hommes qui voteront contre ces principes voteront contre leur siège."

Il a annoncé qu'au commencement de la session, il proposera de faire disparaître de la constitution du Nord Ouest les clauses qui pourraient nuire à la mise à exécution de ces principes et qui font tolérer l'existence des écoles séparées.

Abordant la question du Manitoba, il dit: "La faute que je reproche au gouvernement, c'est qu'il n'a pas dit immédiatement qu'il n'aura rien à faire avec la loi scolaire du Manitoba, que le Conseil Privé a trouvé constitutionnelle, et je sais que la Cour Suprême a décidé que Sir John Thompson avait tort, lorsqu'il a dit à Mgr Taché de venir à lui et qu'il lui donnerait satisfaction. Il est certain que l'affaire n'est pas terminée et dans environ douze mois, nous aurons un jugement du Conseil Privé en Angleterre, et nous saurons si le gouvernement a le pouvoir d'intervenir. Si le gouvernement a le pouvoir d'intervenir, que sera-t-il fait? De deux choses, l'une. Sir John Thompson peut bien encore être au pouvoir et si la question revient encore devant lui, il est déjà engagé à accorder une législation remédiate. Il est virtuellement engagé par ses actes, ses paroles et ses promesses à accorder un remède à la minorité catholique romaine et canadienne française. Ce n'est pas du tout une question entre catholique et protestants; c'est une question soulevée par un groupe de canadiens français guidés par Mgr Taché, qui désirent avoir des écoles canadiennes-françaises catholiques séparées, comme il y en avait dans l'Est d'Ontario; et si Sir John est au pouvoir alors, peut-il faire autre chose que d'accorder une législation remédiate? Mais il peut n'être pas au pouvoir. Et qui alors sera au pouvoir? Eh bien, naturellement, M. Laurier. Mais, quelle est la position de M. Laurier? Oh, il n'a pas de politique du tout sur cette question. Il fait le mort. Il n'ose dire ce qu'il fera. Maintenant, que fera-t-il probablement? Si, par le tour de la roue de fortune, M. Laurier arrivait au pouvoir, je crois que la question des écoles du Manitoba sera en aussi grand danger sous lui que sous Sir John Thompson. Qui en pensez-vous? Il reste justement une troisième alternative; L. Third party..."

Institut-Canadien

Brillante soirée, mercredi, à l'Institut-Canadien pour clore la première série de l'hiver.

Le programme était varié et magnifique.

Tous ceux qui en étaient chargés se sont acquittés de leur tâche avec talent.

Les solistes, Mme Sanders et M. Eug. Belleau, ont été vraiment remarquables.

Après le concert, on a joué une comédie en un acte "Embrassons-nous." Elle a eu pour interprètes MM. Châteauvert, Côté, Marion et Mlle Gauthier. Le talent de ces amateurs est de premier ordre et ils ont fait passer à l'audience l'heure la plus joyeuse que l'on puisse désirer.

Le président a annoncé que la seconde série de conférences serait donnée immédiatement après piques.

On aura, nous a-t-il dit, le plaisir d'entendre trois conférenciers d'un grand mérite, dont deux figureront pour la première fois à l'Institut-Canadien. Ce sont M. Rodolphe Lemieux, avocat et orateur de renom de Montréal, l'honorable François Langlois, M.P., de Québec, et M. le Dr Provost, d'Ottawa.

LE DR J. O. Routhier, d'Ottawa, informe le public que M. J. O. Robinet n'est plus autorisé à collecter ses honoraires, ni autres comptes à lui dus.

Preuve que le protectionisme ne ruine pas le Canada

L'an dernier, nos importations et exportations ont formé un montant de \$247,638,620, contre \$246,379,464 en 1892. C'est le commerce le plus considérable que le Canada ait jamais fait.

Les statistiques sur le commerce et la navigation du Canada démontrent que notre commerce extérieur, l'an dernier, a été le plus considérable et le meilleur que nous ayons jamais eu et, pourtant, il est encore des gens qui prétendent que, sans les États-Unis, le Canada ne peut pas vivre.

Durant le mois de janvier, les dépôts dans les caisses d'épargne postales ont dépassé les retraits de fonds de \$77,545.47. Le peuple économise et les libéraux crient qu'il meurt de faim.

NECROLOGIE

Nous regrettons d'apprendre la mort arrivée, mardi matin, au village des Chênes, de Mme Joseph Moussette, née Corine Roy. La défunte est native de Hull. Mme Moussette a été pendant de nombreuses années institutrice pour le Bureau des écoles catholiques de cette ville et les élèves qu'elle a formés, de concert avec le grand nombre de ses amis, regrettent cordialement la mort de cette jeune femme. Elle était âgée de 24 ans seulement. Nos compliments de condoléances à M. Moussette et à la famille de M. Roy dans leur profond malheur. Les funérailles ont eu lieu hier matin, à dix heures, au Chênes.

Les porteurs des coins du poêle étaient MM. Jos. Larue, D. Caron, Euclide Caron, Xavier Dumontier, Ernest Parent et Albert Parent. Le service a été chanté à l'église catholique d'Aylmer.

NOTES D'OTTAWA

—Notre ami, M. A. E. Lussier, avocat, vient d'acheter de la succession Aumond la magnifique maison située au coin des rues Cumberland et Wilbrod.

—M. Victor A. Parent, du Bureau de poste d'Ottawa, et organisateur à l'Eglise St Jean-Baptiste, vient d'être nommé quartier-maître du 81ème Bataillon "Portneuf". Il a reçu à cette occasion les félicitations de ses nombreux amis.

—La communion Pascale tel que prescrite par la constitution des Forestiers Catholiques, se fera dimanche prochain, jour de la Passion, à l'Eglise Ste Anne. Les membres de la cour Ste Anne No 348, sont priés de se réunir à la salle Ste Anne, à 7 1/2 hrs. Dimanche matin, pour aller rejoindre les cours soeurs de la ville, et revenir ensemble, à l'Eglise Ste Anne, pour y accomplir le devoir pascale, à une messe qui sera dite à 8 1/2 hrs. Tous sont priés d'y assister sans aucune autre invitation.

NOTES DE HULL

—M. le notaire Tétreau est allé à Thurso hier pour affaires professionnelles.

—La société St Jean-Baptiste d'Aylmer célébrera avec pompe, le 24 juin prochain, son dixième anniversaire.

—Son honneur le juge Malhiot a présidé le terme de la cour de Circuit au Portage du Fort, la semaine dernière.

—Le tabac BEAVER est absolument propre et le seul que les gentils hommes chiquent.

—M. l'avocat Chauvin a été élu maire du village de Montebello en remplacement de M. H. Bourassa, qui a résigné.

—On nous apprend que l'Inter-prête, organe libéral, publié à Montebello, a été vendu à M. Evanturel. Le journal sera publié dorénavant à St. Thomas d'Alfred.

—La vente des terres pour arrérages de taxes dans le comté d'Ottawa a eu lieu mercredi à l'hôtel de ville.

—M. J. E. Viche était de passage à Hull, ces jours derniers, de retour de France. M. Viche se rend à son domicile à Joynt, P. O.

—Les funérailles de M. Clegg, beau-père de M. le sheriff Coutlée, ont eu lieu à Ottawa, cette semaine.

—L'on remarque à Hull, cette semaine, M. le notaire Raby; M. El. Leduc, de St. André Avellan; M. Chauvin et Fortin, Bourassa, de Montebello; X. Tétreau, de Papineauville; F. E. Fortin, maire de Pembroke et P. Masson, journaliste de Québec.

—AUGUSTE GERMAIN, employé pendant 20 ans dans une manufacture de machines à coudre aux États-Unis, informe le public qu'il est maintenant résident à Hull, chez Mde. Gagnon, rue Victoria, porte voisine de M. A. Parent peintre, où il recevra les commandes pour réparations de machines à coudre.

—Nous apprenons avec plaisir que les marchands de nouveautés, de Hull, ont fait préparer un règlement qui sera, nous l'espérons, approuvé par le comité des règlements du Conseil et adopté à la prochaine réunion de ce dernier.

Nous félicitons MM. F. X. Martin; G. Lafond; Boyd et J. B. Pharrand de leur attitude prise pour obtenir la fermeture à bonne heure de leurs magasins, trois fois par semaine.

PURE PHILANTHROPIE.

A Monsieur l'Éditeur du SPECTATEUR

Veuillez informer vos lecteurs, que j'enverrai gratis le moyen par lequel je fus rétabli à la santé, après avoir souffert plusieurs années de Débilité Nerveuse, Etc. Je fus tellement exploité par les charlatans, que j'avais presque perdu confiance dans le genre humain. Mais grâce au Ciel, je suis maintenant bien, fort et vigoureux. Je n'ai rien à vendre, ni aucun piège pour extorquer l'argent de qui que se soit, mais du rant le bien-être de mes semblables, j'enverrai gratis et confidentiellement moyen par lequel je fus guéri. Adressez avec timbres postes :

M. EDOUARD MARTIN, Teacher. Box 143, DÉTROT MICH. T. S.

PIERRE FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS

De la Cour Supérieure—Aylmer

Canada, Province de Québec, PIERRE ROCHON, de District d'Ottawa, dans la cité de Hull, No. 181.

—dans le district et comté d'Ottawa, charpentier, pétitionnaire et Achille Henri Xavier Talbot, de la cité de Hull, avec du pétitionnaire et demandeur sur distraction de frais, contre les biens meubles et immeubles de WILLIAM WATERS, du même lieu, constructeurs de navires, Répondant à savoir:

Une maison et autres bâtiments érigés sur le lot numéro trois cent quarante-trois (343), dans le quartier cinq (5), du cadastre de la cité de Hull.

Vente au Bureau du registraire, pour le comté d'Ottawa, en la cité de Hull, le CINQUÈME jour d'AVRIL prochain, à DIX heures de l'avant-midi.

LOUIS M. COUTLEE, Sheriff. Bureau du Sheriff Aylmer, 17 janvier 1894.



ON RECEVRA à ce bureau jusqu'à Mardi, le 27 Mars, des soumissions cachetées, adressées au soussigné, avec la suscription "Soumission pour Appareil de Chauffage à Eau Chaude, Calgary, T. N. O." pour la construction d'un Appareil de Chauffage à Eau Chaude dans l'édifice public de Calgary T. N. O.

On pourra voir les plans et le devis, et obtenir des formules de soumission et toute information nécessaire à ce Département et au Bureau du Commissaire des Travaux à Calgary à partir de Lundi le 5 Mars.

Les soumissions devront être faites sur les formules imprimées qui seront fournies, et être signées par les soumissionnaires eux-mêmes; aucune autre ne sera prise en considération.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque de banque accepté égal à cinq pour cent du montant demandé et payable à l'ordre de l'honorable Ministre des Travaux Publics. Ce chèque sera confisqué si l'adjudicataire refuse de signer le contrat, après notification, ou s'il ne l'exécute pas intégralement; il sera remis, si la soumission n'est pas acceptée.

Le Département ne s'engage pas à accepter la plus basse, ni aucune des soumissions.

Par ordre, E. F. E. ROY, Secrétaire. Département des Travaux Publics, OTTAWA, 2 Mars 1894.

Moulin à Planer et à Tourner le Bois

Coin des Rues BANK ET SOMERSET, OTTAWA, ONT. Commerçant de Bois de Pin, Bois Franc, Lattes, Bardeaux, Poteaux de Cedre, &c., &c.

Fabricant de Portes, Chassis et Fenêtres, Bois de Plancher, Moulures, Douves, Boiseries, et toute espèce de Bois Prépare.

Planage de clientèle, Bois refendu et tourné. Soigneusement exécuté. Nous sollicitons la correspondance et nous expédions les prix sur demande. Nous achetons en tout temps des bois de pin ou du bois dur en petite ou en grosse quantité.

Pour plus de détails, etc., demandez à C. LYNOTT, 26 Rue Brewery Hull P. Q., après 7 hrs., p. m. tous les jours de la semaine.

D. O'Connor, Jr., Prop. COIN DES RUES BANK et SOMERSET, OTTAWA, ONT. [Telephone No. 598]

JOHN SHEPHERD

IMPORTATEUR Nos. 225 et 227 RUE RIDEAU, No. 275 RUE BANK

Et aux encoignures des Rues LYON et SPARKS, OTTAWA

La maison par excellence de la ville d'Ottawa pour les PEINTURES, HUILES, TAPISSERIES, VITRES, "PLATE GLASS" PAPIER DE FANTAISIE POUR DÉCORATIONS, ETC

Nous donnons une attention particulière à la pose des vitres pour les grandes vitrines. DÉCORATIONS à l'Intérieur une SPÉCIALITE En Gros et en Detail. Commandes promptement exécutées.

MEUBLES! MEUBLES!

Venant d'arriver une nouvelle ligne de CABINETS de Salon pour la musique. Pupitres de fantaisie Aussi, une belle ligne d'écrans.

N.B.—Essayez notre balai "Columbia" pour les tapis HARRIS et CAMPBELL COIN DES RUES O'CONNOR ET QUEEN, OTTAWA

ECLIPSE OFFICE FURNITURE CO. of Ottawa Lm't

46 Queen St. Ottawa.



MOULIN A PLANER DES CHAUDIÈRES

J. A. PARR, PROP., MANUFACTURIER DE Bois préparés, Portes, Chassis, Fenêtres, Jalousies, et Moulures

AYANT ACHETÉ tout le Stock de portes et chassis de la Cie E. B. EDDY, je suis en mesure d'accorder des bargains avantageux à tout ceux qui voudront en profiter afin écouler le Stock. Les nouvelles commandes sollicitées. Les estimés requis durant le jour seront fournis sur les lieux. Tous les ordres sont exécutés promptement.

N. B.—M. A. N. GAGNON, sera à la disposition du public tous les soirs, excepté le samedi, et fournira la quantité des matériaux requis sur plans et devis, gratuitement. Adresse: Coin des rues Centrale et du Pont, Hull.

J. A. PARR, —94 RUE BRIDGE, OTTAWA,

EN FACE DES MOULINS DE M. J. B. BOOTH

CARTES - PROFESSIONNELLES

C. B. MAJOR AVOCAT, Bloc Dorion rue Main, Hall

AYLEN & HENAU, AVOCATS, En face du Palais de Justice 226 rue Principale, Hull

McDougall et de Martigny AVOCATS, &c, En face du Palais de Justice, 224 rue Main Hull.

GEO. C. WRIGHT AVOCAT, PROCUREUR, ETC. Ci-devant de Rochon, Unampagne & Wght, 2, rue Principale, Hull.

A. E. Lussier, B. A. Avocat, Procureur, Notaire etc. Agent pour la Cour Suprême, etc. BUREAUX 569 RUE SUSSEX, coin de la rue Rideau, Ottawa, Ont ARGENT A PRÊTER.

H. CHATELAIN AVOCAT 569 Rue Sussex Ottawa Argent à prêter à des conditions avantageuses.

P. T. Desjardins NOTAIRE Secrétaire-Trésorier du C. du Comté 148 Rue Principale Hull

N. TETREAU Notaire. No 183 RUE PRINCIPALE, HULL

Dr. E. S. AUBRY, Spécialité: Maladies des femmes et des enfants. No 220 rue Main Hull.

Dr. G. NEIL, M. D. 126 RUE PRINCIPALE, Hull. Consultation à toute heure.

G. J. LABELLE HUISSIER, C. S. HULL, P. Q. GEORGE COX GRAVEUR ET LITHOGRAPHE 35 Rue Metcalfe, Ottawa

D. C. SIMON, Percepteur du Revenu Provincial. Auditeur, Comptable, AGENT GÉNÉRAL D'ASSURANCES Sur la vie, contre la feu et les accidents Rue Alma. En face de l'Eglise, HULL

F. X. FILTEAU Le Doyen des Photographes de Hull. La Maison Artistique par Excellence. Positivement le plus en état de satisfaire les goûts les plus difficiles dans l'art photographique. Ouvrage garanti et à bas prix. No 118 Rue Principale

J. F. BELANGER PEINTRE ET DÉCORATEUR 189 Rue Bank, Ottawa 189 ASSORTIMENT COMPLET DES DERNIERES DESSINS DE TAPISSERIES La seule place dans la cité d'Ottawa où l'on peut acheter les plus belles tapisseries et les peintures mélangées les plus pures, à des prix raisonnables. Télép. 92

Hotel Riendeau. PLACE JACQUES-CARTIER, MONTREAL Cet hôtel, sous la direction de M. JOSEPH RIENDEAU, offre tous les avantages possibles, et est l'un des hôtels les plus confortables de Montréal. Nous engage nos amis de la Capitale et de Hull, à visiter l'hôtel RIENDEAU quand leurs affaires les appelleront à Montréal. Ils n'auront qu'à s'en féliciter. 28 nov. 1893

A. D. RICHARD et Fils. Nos 537 et 539 RUE SUSSEX OTTAWA. Marchandises Sèches d'Étape et de Fantaisie. Spécialités dans les Etoffes Noires.

THOS. BIRKETT 115 rue Rideau et 62 à 70 rue William Ottawa. Importateur et Marchand En Gros et en Détail de Quincaillerie, Fer, Acier, Charbon, Câble Châinés, Vitres, Pointures, Huiles, Massifs, Vernis Etc. THOMAS BIRKETT

HEMIN DE FER Canada Atlantique.

La Ligne Courte Favorite et Rapide Entre Ottawa, Montreal, Quebec, Halifax, Portland, Boston, New-York et les points intermédiaires.

La seule ligne directe entre Ottawa et New-York.

TABLE DU 6 FÉVRIER, 1893 Les trains quittent Ottawa: 8.00 a. m. — Express rapide pour Montreal arrivant à 11.35 hrs a. m., stoppant à toutes les gares locales intermédiaires. 9.25 p. m. — Express rapide pour Roules Point, connectant avec le D. & H. R. Co. pour New York et les points du sud. 10.00 p. m. — Express rapide pour Boston, New York et les points intermédiaires. 11.00 p. m. — Express rapide arrivant à toutes les gares sur le C. A. R. arrive à Montréal à 8.42 hrs. p. m. Char Pullman Buffet attaché au train. Adresser vous à l'agent local des billets, bloc du Russell, rue Sparks, pour les nouvelles tables horaires billets, lits, etc.

CHEMIN DE FER "Ottawa, Arnprior & Parry Sound"

Bulletin du départ et de l'arrivée des trains, tous les jours, excepté le dimanche, à partir du 18 septembre 1893.

Table with columns: Allant vers l'est, No de train, SERVICE LOCAL, No de train, Allant vers l'ouest. Rows include Arnprior, Galesia, Kinburn, Carp, Ottawa, Montreal.

Raccordement ponctuel à Ottawa avec tous les trains du "Canada Atlantique" Service de chars salons entre Ottawa et Montreal. Service de chars dorsoirs, tous les jours, jusqu'à New York, Boston, etc.

L'arrivée et le départ de tous les trains sont à la station de la rue Elgin du Canada "Atlantique".

C. J. CHAMBERLAIN, C. J. SMITH, Gerant général, Agent général des pass.

GUIDE DU VOYAGEUR Chemin de fer OTTAWA et GATINEAU VALLEY

Horaires, Déc. 20 1893. Les trains laissent Ottawa à 6.30 hrs. p.m., arrivant à Wright (The Pickanock) à 9.10 p.m.

Les trains laissent Wright (The Pickanock) à 5.30 a.m., arrivant à Ottawa à 8 a.m., à la gare Union du Pacifique Canadian, Ottawa. Pour prix du fret, outils de saison excursion s'adresser à

J. T. PRINCE Chambers, Central Ottawa

Bureau de Poste de Hull ARRIVEE ET DEPART DES MALLES.

Table with columns: ARRIVEE, A. M., M., P. M., P. M., P. M., DEPART, A. M., M., P. M., P. M., P. M.

Les lettres destinées à l'empêchement doivent être mises à la Poste 15 minutes avant la clôture des malles précédentes.

Horaires du Bureau de 8 a. m. à 5 p. m. Mandats sur la Poste et la Banque d'Épargne, de 9 a. m. à 4 p. m. J. H. KERR, Maître de Poste.

Bureau de Poste d'Aylmer ARRIVEE ET DEPART DES MALLES

Table with columns: ARRIVEE, A. M., M., P. M., P. M., P. M., DEPART, A. M., M., P. M., P. M., P. M.

Les lettres destinées à l'empêchement doivent être mises à la poste 15 minutes, avant la clôture des malles précédentes.

Horaires du Bureau, de 8 a. m. à 5 p. m. Mandats sur la poste et la Banque d'Épargne, de 9 a. m. à 4 p. m. J. R. WOODS, Maître de Poste.

TAPIS, RESSORTS

Voici la saison de relayer et renouveler les tapis depuis un si grand nombre d'années que je m'occupe de ce genre d'affaires j'ai en ma possession tous les instruments requis pour relayer, renouveler et changer les tapis et je suis rempli vos ordres sous le plus court délai. Je fais une spécialité de couvrir les tapis neufs et de les poser, de tailler les persiennes et les ajuster de faire des abat-jour et de les poser. Satisfaction garantie dans tous les cas. Les ordres laissés au magasin de R. M. McMorris, 509, rue St-Jacques recevront la plus prompte attention. Laissez votre ordre chez.

T. VEZINA, 196 rue de l'Eglise, Ottawa

DOUGLASS FRERE COUVREURS

Manufacturiers d'ouvrages en fer et en cuivre. ARDOISES, Travaux en méta et autres. TUYAUX pour ballons, Corniches en métal, embossées, Retinées. METAUX, Fournitures à air chaud. Papiers. UNE VISITE EST SOLLICITEE. 113 rue Bank, Ottawa.

A PROPOS D'AGRICULTURE

La fabrication du cidre dans la province — Des chiffres intéressants — H. Babcock.

D'après le Bulletin des Statistiques, la France a produit cette année 695,388,430 gallons de cidre; c'est plus du double de la production de 1892. Jamais ce chiffre énorme n'a été atteint depuis l'établissement du bureau des statistiques en France.

Le cidre français s'exporte très peu à l'étranger, à peine s'en exporte-t-il 300,000 gallons annuellement; tout le reste sort à la consommation locale. Cette boisson hygiénique remplace le vin dans le nord de la France.

Ces notes me portent à la réflexion suivante: Pourquoi ne fabrique-t-on pas en quantité le cidre dans la province de Québec? Il y a certainement là une industrie à créer. Il est admis d'abord que les pomniers à cidre, des sauvages en grande partie, sont très rustiques et viennent parfaitement dans toutes nos montagnes; même ils y croissent naturellement, il n'y aurait qu'à les cultiver et le succès serait complet. Notre climat est il défavorable à la fabrication du cidre? Bien au contraire, il lui est favorable. D'ailleurs une expérience décisive vient de démontrer que la fabrication du cidre est tout à fait praticable dans le pays. Je veux parler de l'essai qu'a fait le Révd. frère Clarence, directeur de l'Académie des Frères de l'Instruction Chrétienne à Ste-Scholastique. Cet automne, il a fabriqué 1,500 gallons d'un cidre excellent; il est vrai de dire que le fabricant était un frère venant de la Bretagne où se fait en grande partie tout le cidre français. D'après le témoignage du Révd. frère Clarence, la province de Québec est tout à fait propice à la fabrication du cidre; pour le démontrer à l'évidence, il se propose d'en fabriquer l'an prochain plusieurs milliers de gallons; il fera venir de France un outillage complet pour cette fabrication; le succès pour lui n'est pas douteux.

Encore une fois, n'y a-t-il pas là une industrie nouvelle à créer dans la province de Québec? Quels seraient les résultats de cette industrie? Le développement et le goût de la culture des arbres fruitiers; la prospérité dans un grand nombre de familles et enfin, le meilleur, le plus précieux des résultats: celui d'enlever dans la population le goût des boissons enivrantes et partant de l'éloigner de l'ivrognerie; car les faits sont là pour le démontrer, il n'y a pas de meilleur loi prohibitive contre les boissons fortes que de donner au peuple des boissons hygiéniques contenant peu d'alcool, et à bon marché, comme est le cidre par exemple. Cela vaudrait toutes les Scoof's Acts possibles.

Danger d'employer des ouvriers incompetents

La fabrique d'une paroisse du comté Beauce a fait dernièrement poser un appareil de chauffage dans l'église. Malheureusement, la surveillance de la fournaise a été laissée à un homme incompetent, ne connaissant rien dans la manière de chauffer et ignorant les conséquences, terribles parfois, du surchauffage.

Quelqu'un lui avait dit qu'il fallait faire un bon feu pour faire sortir la vapeur.

Or, un jour qu'il voulait vider la chaudière il commença par faire un bon feu, puis lâcha la vapeur, il s'en est suivi des avaries considérables à la chaudière qui a été brûlée et mise hors de service.

Il est heureux qu'il n'y ait eu aucun réservoir fournissant l'eau à la bouilloire car une terrible explosion se serait produite avec les conséquences que l'on sait.

C'est une grande erreur que de mettre entre les main d'hommes incompetents la surveillance de telles machines.

La ville de Toronto élèvera un monument aux soldats qui sont morts dans la campagne du Nord-Ouest en 1885. Le comité d'organisation dont le lieutenant-gouverneur Kirkpatrick est président, a déjà \$1400 en mains et il attend une somme assez ronde du gouvernement Mowat.

La vie dans un chantier

LES DANGERS QUE COURENT CES HARDIS TRAVAILLEURS

De récents événements rappellent un accident qu'ont causé des années de douleurs et de souffrances, comment la victime recouvra de la santé et de la force

M. James Fitzgerald, un marchand prospère et respecté de Victoria Road, une jolie petite ville du comté de Victoria, souffrit pendant des années d'un accident particulier qui lui arriva pendant qu'il était en chantier. A un reporter du Lindsay Post, M. Fitzgerald dit que lorsqu'il était encore jeune homme il désira fortement passer une saison au chantier et réussit à faire consentir ses parents pour le laisser joindre quelques jeunes gens qui s'en allaient dans les bois à cinquante milles de distance. Il fit un malheureux voyage. Un jour, pendant qu'il était à l'her se brisa et il reçut un choc sur le coude du bras droit. Comme il n'y avait pas de docteur à moins de cinquante milles du camp il fut entouré des meilleurs soins que pouvaient donner ses compagnons. Après quelques jours, pensant qu'il était très bien, il se mit à travailler.

Cela le fatigua trop, car peu de temps après les douleurs revinrent et il devint de plus en plus mal tous les jours, jusqu'à ce qu'enfin M. Fitzgerald fut forcé de retourner chez lui, où il s'entoura des meilleurs soins et secours médicaux. Ceci, cependant, ne le rétablit pas, vu que la douleur était devenue chronique et qu'à cette époque elle avait envahi tout son bras, et en partie le côté droit de son corps. Il souffrit ainsi pendant des années, incapable de trouver un soulagement, son bras devenant engourdi et paralysé; aussi il fut obligé de laisser à sa femme et de se lancer dans de petites spéculations commerciales; il abandonna tout espoir pour le rétablissement de son bras. A l'automne de 1892 on lui conseilla d'essayer les Pilules de Dr Williams. M. Fitzgerald sent que d'abord une demi-douzaine de boîtes et avant de les avoir prises il commença à en ressentir les effets merveilleux. Les douleurs qu'il ressentait depuis si longtemps commencèrent à l'abandonner. Il s'en procura encore et depuis ce temps son état s'améliora constamment et rapidement et il ne recouvra pas l'usage seulement de son bras mais il jouit encore d'une santé comme auparavant et il y a dix-sept ans. M. Fitzgerald sent que sa guérison est complète et radicale, et conséquence naturelle, il louange très fortement les Pilules Roses de Dr Williams, qui ont servi avec avantage à beaucoup d'autres personnes du voisinage, qui avaient été témoins de ce qu'elles avaient opéré pour la guérison de M. Fitzgerald. Pour les cas de paralysie partielle, d'ataxie locomotrice et de toutes les affections nerveuses, les Pilules Roses de Dr Williams sont le seul moyen certain de guérison.

Elles agissent directement sur le sang et les nerfs, attaquant ainsi la maladie et sa racine même, et rendant au système ses vigueurs perdues.

En vente chez tous les marchands ou envoyées franco par la poste pour 50 cents la boîte, ou six boîtes pour \$2.50 s'adressant à Dr William Medicine Co., Brockville, Ont., ou Shenectady, N. Y.

Refusez toutes imitations que des marchands sans scrupule peuvent vous offrir à cause du plus grand profit qu'ils retirent de leur vente.

AVIS PUBLIC EST, par les présentes, donné que, par l'ordonnance de l'Hon. H. G. Malhot, un des juges de la Cour Supérieure, résidant à Aylmer, dans le District d'Ottawa, en date du cinquième jour de mars courant, la sousignée Dame Jane Agnes O'Brien épouse de Daniel O'Connell de Papineauville, dans le District d'Ottawa, et par son dit époux ici présent, dûment autorisée à cet effet, a été autorisée de prendre la qualité d'héritière bénéficiaire de feu Dame Catherine McBride, sa mère, en son vivant de Papineauville susdit, veuve de feu William O'Brien.

Donné en la cité de Hull, dans le District d'Ottawa, ce cinquième jour de mars A. D. mil huit cent quatre-vingt-quatre.

JANE AGNES O'BRIEN D. O'CONNOR.

De La Poêle à Frère

La Cottolene

Le plus pur, le plus parfait et le plus populaire des ingrédients culinaires pour la friture des aliments.

LA CUISINE PROGRESSIVE

est un des caractères de notre époque, et elle nous enseigne à ne pas faire usage du sain-doux, mais plutôt de la nouvelle graisse à frire

La Cottolene

qui est beaucoup plus pure et plus digestive que peut l'être n'importe quel sain-doux.

Le succès de la Cottolene a provoqué des imitations sans valeur sous des noms similaires. Prenez-y garde! Demandez à votre épicer de la "COTTOLENE" et assurez-vous que vous vous procurez la véritable.

Préparée seulement par N. K. FAIRBANK ET CIE, Rues Wellington et Anne, MONTREAL.

TROUVE

Le 16 février dernier un porte-monnaie. Celui qui l'a perdu, pourra le réclamer de M. O. Lebrun, rue Albert, Hull.

ALOUER

Une magnifique résidence située au No. 34, rue Brewery. S'adresser à Madame Washburn, No. 158 rue Principale, Hull.

AVENDRE

à bon marché un four patenté (Hubbren portable) pour boulangier ou cuisinier. S'adresser à J. B. DORION 569 rue Sussex, Ottawa

DEUX MAISONS A VENDRE

à moitié prix. M. Frs. Gavard, est de retour à Hull dans le but de vendre ses deux maisons situées à la Petite Ferme. On pourra s'adresser à lui, rue St. Henri, Hull. Conditions avantageuses.

ON DEMANDE

des agents pour vendre notre assortiment de choix de graines pour jardins potagers, soit à salaire ou à commission. Nous donnons aussi à nos agents le privilège de vendre nos nouvelles variétés de patates de semences. Prenez l'agencée suite de laçon à ce qu'elle vous paie bien, le temps étant arrivé de vendre ces graines pour les plantations du printemps.

Address: F. N. May & Compagnie Granetiers et cultivateurs de patates de semence de choix. Rochester, N. Y.

ON DEMANDE

des hommes industrieux, sobres et travaillants, pour compléter la liste des agents en articles de grains et plantes. Nous en contrôlons une certaine partie. Commission ou salaire payé par nous à la semaine est garanti. Ixahou du territoire donné aux agents; ipécimens gratuits; Ne retardez pas; Adressez-vous de suite pour les conditions à la Co. pagine. ALLEN, Granetiers, Rochester, N. Y.

PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT D'OTTAWA

COUR SUPÉRIEURE No. 210

François-Xavier Giroux, entrepreneur "Jobber" de l'endroit appelé Rockland, dans le township de Clarence, Comté de Russell, province d'Ontario.

Demandeur Fanny Gien, du township de Lochaber, Comté de District d'Ottawa, épouse de l'ncmé Abraham Kert, commerçant et cultivateur du dit township de Lochaber et de ce dernier dument autorisée, et le dit Abraham Kert, du township de Lochaber, comté et district d'Ottawa, aux fins d'autoriser sa dite épouse, la dite Dame Fanny Gien à ester en justice.

Il est ordonné aux Défendeurs de comparaître dans les deux mois. Aylmer, 28 Février 1894. T. J. O. GRONDIN D. P. S. C.

Avez-vous besoin de PAPIER

Si oui, écrivez pour les prix aux môlins à papier les plus considérables et les plus parfaits en Canada.

THE E. B. EDDY Co

HULL. 11-5-92-1a.

Avant d'aller ailleurs

Vous trouverez votre avantage d'aller aux Nos. 88 et 90 rue Rideau et 186 rue Sparks, Ottawa, pour l'achat de vos valises porto-manteaux, "Satchels," de toutes sortes, dans les derniers goûts pour DAMES ET MESSIEURS. L'élégance, le choix et les prix ne peuvent être surpassés. MARNAIS simples et doubles de trava et de luxe une spécialité.

S. & H. Borbridge

88 et 90 rue Rideau et 186 rue, Sparks Ottawa.

MESDAMES ET MESSIEURS

L'endroit de la ville où vous pouvez acheter à meilleur marché vos Montres, Horloges et Bijoux EST CHEZ A PETIT 102 Rue Main.

Fabrication et réparages exécutés à bas prix. Réparages des montres de prix: une spécialité. A. PETIT, Horloger, rue 102 Main.

ALP. COUTURE

Horloger et Bijoutier No. 92 RUE PRINCIPALE, HULL

Mon magasin a été agrandi pour faire place à mon nouveau stock de Bijouterie et Argenterie de 1re classe

Montres en or et en argent, jones de mariage, sans soudure, une spécialité

Cadeaux de noces et d'anniversaires De toutes sortes. Une visite est sollicitée Prix modérés.

Boulangerie Mécanique.

Proprete absolue Pain blanc et souple Plus d'acidité, plus de PAIN sur

Le pain est le principe de la vie Achetez le meilleur pain, celui de EVANS & NESBITT, 130 rue Brewery Hull

CHAISES DE BALCON ! !

Venant d'être reçues un char complet de chaises de balcon. Elles sont plus fortes que par le passé. Ceux qui ont attendu après celles-là ne devraient pas manquer de venir faire visite de suite; ils peuvent se les procurer au mêmes prix JACOB ERRATT. Magasin-palais de meubles et tapis, 34 et 36, rue Rideau.

Quelque chose de tout à fait NOUVEAU et

BON MARCHE Importation spéciale Articles pour décorations artistique nommés "BRIAR ROSE" Corbeilles à Épingles, Vases Waltham Portland, Jarres, pots à Bouquets

Wm. HOWE BLOC HOWE

rue Rideau, Ottawa.

CHARBON

Qualité Extra A. Villeneuve

— ET CIE — 161, Rue Sparks Ottawa.